



# FONCTIONNEMENT DES RÉSERVATIONS

## CENTRE DE LOISIRS

### 1/ Inscription

Les dossiers d'inscription doivent être rendus complet (inscriptions, renseignements, copie des vaccins, assurance, coefficient CAF).

*NB : le coefficient CAF est à fournir à l'inscription et au mois de février de chaque année (coefficient Janvier de l'année en cours).*

### 2/ Réservation

Le système reste inchangé : c'est une régie d'avance, c'est-à-dire que l'on réserve et paie les réservations par anticipation.

Tous les mois le centre vous envoie une fiche de réservations avec une date butoir. **Cette date est valable pour la réservation ET le règlement.**

Pour réserver :

\* soit avec **les fiches** transmises chaque mois par le centre (à renvoyer par mail ou à déposer en mairie)

\* soit directement sur le **site internet** <https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaulsotte10400/accueil> (vous devez créer un compte). La réservation ne vaut pas facturation !

*NB : Vous ne pouvez pas corriger vos réservations. Si vous avez cliqué trop vite ou vous avez fait une erreur, vous devez envoyer un mail à la régie afin que nous puissions rectifier avant facturation !*

### 3/ Paiement

En régie : par **chèque** ou en espèces, les **LUNDIS et MERCREDIS UNIQUEMENT, de 16h à 19h.**

Sur le site internet en **carte bleue (CB)** ou par **prélèvement** : pour ce mode de paiement vous devez attendre l'émission de la facture, elle n'est pas automatique.

**NB :**

- **Vous pouvez régler sur le site jusqu'à la date butoir de réservation, 18h. Passé ce délai, vous serez obligés de venir régler en régie.**
- **Si vous n'êtes pas à jour de votre dernière facture, vous ne pouvez plus réserver en ligne.**

### 4/ Absence et régularisation

Les absences justifiées (maladie avec certificat médical, décès, absence d'enseignant) sont automatiquement remboursées sur la facture suivante via le pointage fait par le centre de loisirs.

### 5/ Points d'attention

- Vous pouvez réserver avec les feuilles envoyées par mail et payer sur le site. Dans ce cas, merci d'envoyer vos feuilles de réservation avant le lundi précédent la date butoir dernier délai.
- Vous pouvez réserver en ligne et régler en régie.